



## **Questionnaire de la CFPI<sup>1</sup> pour évaluer le niveau de difficulté des conditions de vie et de travail d'un lieu d'affectation pour les fonctionnaires de l'ONU**

### *Foires aux Questions*

#### **Q: 1) qu'est-ce que le questionnaire de la CFPI pour évaluer le niveau de difficulté des conditions de vie et de travail d'un lieu d'affectation ?**

R: le questionnaire est l'outil utilisé par la Commission de la Fonction Publique Internationale (CFPI) pour évaluer le niveau de difficulté des conditions de vie d'un lieu d'affectation dans les différentes régions où les Nations Unies opèrent. Ces questionnaires sont présentés aux membres du Groupe de Travail établi par la CFPI (TWG) pour la révision du niveau de difficulté des conditions de vie et de travail des lieux d'affectation hors-siège pour pouvoir déterminer le degré de difficulté des conditions de vie telles qu'expérimentées par les fonctionnaires de l'ONU recrutés internationalement. Chaque région et sa liste de lieux d'affectation sont passées en revue tous les trois ans, et des révisions hors-cycles sont toujours possible (cf : plus d'informations plus bas). Par conséquent, chaque lieu d'affectation est passé en revue au moins une fois tous les 36 mois. Les groupes géographiques sont :

groupe 1 : Asie et Pacifique;

groupe 2 : Afrique;

groupe 3 : Amérique latine et Caraïbes, la Communauté des États Indépendants et le Moyen-Orient.

#### **Q: 2) pourquoi la CFPI fait-elle cette évaluation ?**

R: comme les conditions de vie et de travail varient d'un pays à un autre, le système de l'ONU paie à certains de ses employés un montant pour compenser les difficultés subies pour vivre et travailler dans des lieux d'affectation jugés difficiles. L'objectif de la révision périodique est de passer en revue la classification existante ou d'attribuer un nouveau niveau de difficulté, ce qui a pour impact de déterminer les niveaux respectifs de l'allocation annuelle versée en fonction du niveau de vie difficile d'un lieu d'affectation. De plus, le niveau d'évaluation des conditions de vie a un impact sur d'autres allocations comme la prime de danger ou la fréquence des congés dans le pays d'origine.

#### **Q: 3) Pourquoi dois-je compléter le questionnaire ?**

R: si un questionnaire n'est pas dûment renvoyé à la CFPI, la CFPI évaluera tout de même le lieu d'affectation en se basant sur d'autres informations disponibles, même si elles ne sont pas à jour. Par conséquent, en complétant le questionnaire, il s'agit d'une opportunité d'informer la CFPI des réelles conditions de vie et de travail dans votre lieu d'affectation et vous serez ainsi en mesure de convaincre la Commission par rapport aux allocations auxquelles vous devriez avoir droit.

---

<sup>1</sup> Commission de la Fonction Publique Internationale

**Q: 4) quelles sont les catégories de lieux d'affectation de l'ONU ?**

R: il y a 6 catégories de lieux d'affectation de l'ONU : H, A, B, C, D ou E. La liste complète peut être vue à l'adresse suivante: <https://icsc.un.org/Home/DataMobility>

**Q: 5) qu'est-ce que ces lettres/catégories peuvent bien dire ?**

R: "H" est la catégorie réservée pour les sièges d'agences de l'ONU (en anglais Headquarters, donc lettre H), ou pour des lieux d'affectation aux conditions similaires, situés dans des pays où il n'y a aucun programme d'aide au développement ou d'aide humanitaire sous l'égide de l'ONU ou dans des pays qui sont membres de l'Union Européenne. La liste à jour des lieux d'affectation de la catégorie H est fournie à l'annexe 1. Tous les autres lieux d'affectation sont mis dans des catégories en fonction du degré de difficultés des conditions de vie et de travail; un lieu d'affectation de catégorie "A" est considéré comme moins difficile et un lieu d'affectation de catégorie "E" est considéré comme le plus pénible et le plus difficile pour vivre et travailler.

**Q: 6) est-ce que tous les employés de l'ONU reçoivent une prime de sujétion ?**

R: L'allocation pour pallier aux conditions de vie plus ou moins difficiles est versée aux fonctionnaires recrutés sur une base internationale (statut d'expatriés) pour les lieux d'affectation de catégorie "B", "C", "D" ou "E". Cette allocation n'est pas versée aux:

- (i) fonctionnaires recrutés sur une base internationale (statut d'expatriés) qui travaillent et vivent dans des lieux d'affectation classifiés soit "H" ou "A";
- (ii) fonctionnaires recrutés sur une base internationale (statut d'expatriés) qui reçoivent par ailleurs une allocation pour frais journaliers (*per diem*);
- (iii) fonctionnaires recrutés sur une base locale;
- (iv) les fonctionnaires bénévoles de l'ONU, UNV, recrutés sur une base internationale ou locale;
- (v) les consultants ou les employés sous contrats temporaires (base locale ou internationale).

**Q: 7) quel est le montant de l'allocation pour pallier aux conditions de vie plus ou moins difficiles ?**

R : le montant de cette allocation varie en fonction du grade du fonctionnaire et de la catégorie dans laquelle le lieu d'affectation a été placé, il est revu tous les 3 ans.

Montant annuel de l'allocation, effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2024, montants en dollars US :

Catégorie du lieu d'affectation	Fonctionnaires groupe 1 (P1, P2, P3) \$	Fonctionnaires groupe 2 (P4 et P5) \$	Fonctionnaires groupe 3 (P6/D1 et au-dessus) \$
<b>A</b>	Non versée	Non versée	Non versée
<b>B</b>	6,110	7,330	8,560
<b>C</b>	11,010	13,440	15,890
<b>D</b>	14,670	17,130	19,550
<b>E</b>	18,340	22,000	24,460

**Q: 8) est-ce qu'une révision de la catégorie de classification peut avoir lieu sur une base *ad hoc* ou plus souvent ?**

R: si les conditions de vie ou de travail changent de façon significative dans la période entre les révisions obligatoires (chaque 3 ans), alors le Résident Coordinateur (RC) du lieu d'affectation peut écrire au Président de la CFPI pour demander une revue en dehors du cycle habituel. De plus, dans le cas d'un lieu d'affectation qui est surveillé de près (pour des raisons de sécurité par exemple, ou en

raison d'une instabilité politique locale), la CFPI peut exiger de soumettre un questionnaire hors-cycle. Si le Département UNDSS (UN *Safety and Security*) attribue un niveau D pour la sécurité et la sûreté à un lieu d'affectation, alors la revue devra avoir lieu chaque année.

**Q: 9) quels sont donc les catégories de classification ?**

R: en fait, il y a trois catégories de classification :

La catégorie de classification régulière : c'est une catégorie de classification qui est suggérée par le Groupe de Travail tri-partite de la CFPI, approuvée par le Président de la CFPI et qui est valide pour trois ans, jusqu'au prochain cycle obligatoire de la région concernée.

La catégorie de classification sur une base de transition : c'est une catégorie de classification qui a été attribuée à un lieu d'affectation qui est mis sous surveillance pendant un an. Cela signifie qu'une possible re-catégorisation de la classification est possible et les fonctionnaires sont dans l'obligation de resoumettre un nouveau questionnaire l'année après que la classification temporaire a été émise.

La catégorie de classification sur une base temporaire : il s'agit d'un lieu d'affectation qui ne se trouve pas sur la liste complète de tous les lieux d'affectation tenue par la CFPI (<https://licsc.un.org/Home/DataMobility>). En règle générale, il s'agit d'un lieu d'affectation où une agence de l'ONU prévoit de déployer des fonctionnaires recrutés sur une base internationale et où aucune agence de l'ONU y a déployé auparavant des fonctionnaires recrutés internationalement. Cette catégorie de classification est valable pour un an, et après cette période, un nouveau questionnaire doit être soumis pour évaluation formelle des conditions de vie et de travail.

CATÉGORIE DE CLASSIFICATION	PÉRIODE DE VALIDITÉ	VALIDITÉ INTÉRIMAIRE OU AD HOC	FONCTIONNAIRES DE L'ONU EN POSTE
Régulière	3 ans	Oui	Oui
Sur une base de transition	1 an	Oui	Oui
Sur une base temporaire	1 an	Oui	Pas encore

**Q: 10) qui est responsable pour faire la révision ?**

R: la révision est gérée par le Secrétariat de la CFPI et elle est faite par les membres du Groupe de Travail Tripartite de la CFPI (TWG). Ce Groupe de Travail est composé des représentants du Secrétariat de la CFPI, des organisations de l'ONU qui déploient des fonctionnaires sur le terrain (hors-sièges) et des représentants des trois Fédérations officiellement reconnues de Syndicats ou Associations du Personnel de l'ONU. Ce Groupe de Travail passe en revue les réponses aux questions contenues dans les questionnaires et émet une recommandation au Président de la CFPI qui, à son tour, fait une recommandation finale sur le niveau de difficulté.

**Q: 11) à quel moment a lieu la révision ?**

R: les membres du Groupe de Travail se rencontrent une fois par année, habituellement en novembre au siège de la CFPI à New York. De plus, ils se réunissent en juin en milieu d'année pour passer en revue des lieux d'affectation nouvellement désignés (pour établir une classification temporaire) ou pour examiner des lieux d'affectation qui se trouvent sur une liste hors du cycle habituel (pour attribuer une catégorie sur une base temporaire). Les résultats de la classification sont publiés et promulgués

chaque 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, à moins de dates de référence exceptionnelles. La liste des lieux d'affectation et leur catégorie peut être consultée ici : <https://icsc.un.org/Home/DataMobility>

**Q: 12) comment se passe la révision ?**

R: après avoir reçu les questionnaires en provenance des lieux d'affectation de la région sous examen, le Secrétariat de la CFPI fait une première étude et attribue des scores préliminaires. Les questions portant sur la sécurité sont passées en revue par les collègues du Département de l'ONU pour la Sécurité et la Sûreté (UNDSS). Les questions portant sur le système de santé local sont passées en revue par le Département de l'ONU, DHMOSH, en charge de la gestion des soins de santé et de santé au travail pour les fonctionnaires (anciennement on les appelait les Services Médicaux de l'ONU). Sur la base des scores préliminaires, les membres du Groupe tripartite de Travail examinent ces résultats et discutent entre eux. De plus, les membres du Groupe de Travail peuvent se consulter sur place pour avoir des informations privilégiées venant des lieux d'affectation ou des compte-rendus de la part de collègues qui auraient eu la possibilité de voyager ou d'avoir vécu dans ces lieux d'affectation et qui pourraient avoir des informations pertinentes à rajouter. Une recommandation finale sur la catégorie de classification est faite par consensus. Ensuite les membres du Groupe de Travail présentent leurs recommandations au Président de la CFPI qui prend la décision finale.

**Q: 13) qu'est-ce qu'un questionnaire sur le niveau de difficulté des conditions de vie d'un lieu d'affectation ?**

R: le Secrétariat de la CFPI a conçu un questionnaire pour évaluer le niveau de difficulté des conditions de vie et de travail des fonctionnaires de l'ONU pour l'ensemble des lieux d'affectation où l'ONU déploie des fonctionnaires. Le questionnaire cherche à obtenir des informations détaillées sur six facteurs en 130 questions: soins de santé et accès à ceux-ci, sécurité, conditions locales, isolement, climat et logement. Ce questionnaire peut être consulté ici: <https://icsc.un.org/Home/DataMobility>

**Q: 14) pourquoi ce questionnaire est si détaillé ?**

R: l'objectif de l'évaluation est de déterminer les différents niveaux de difficulté des conditions de vie et de travail telles que vécues par les fonctionnaires de l'ONU en se basant sur un maximum d'informations et sur un éventail intéressant de lieux d'affectation. Ce questionnaire se veut un outil pour évaluer différentes situations vécues par un certain nombre de fonctionnaires dans différentes agences de l'ONU, tout en se basant sur différents facteurs tels que la sécurité et la sûreté, l'accès aux services et leur qualité, les limites basées sur l'ethnie ou le genre auxquelles les fonctionnaires de l'ONU doivent faire face, la qualité de la vie en général, l'isolation et autres facteurs.

**Q: 15) combien de questionnaires par lieu d'affectation peuvent être soumis ?**

R: pour chaque lieu d'affectation, seulement un seul questionnaire peut être soumis, habituellement par le biais du Coordinateur Résident (RC). Cependant, pour compléter le questionnaire, les fonctionnaires recrutés sur une base internationale dans les agences de l'ONU locales devraient se consulter pour fournir des informations pertinentes qui touchent tous les aspects des conditions de vie et de travail telles que vécues par les fonctionnaires expatriés du système de l'ONU.

**Q: 16) quelle est la manière façon de remplir ce questionnaire ?**

R: il n'y pas de procédure officielle ou formelle pour compléter le questionnaire. Chaque lieu d'affectation officiel devrait déterminer l'approche qui convient le mieux pour remplir le questionnaire, en s'assurant de bien refléter le nombre d'agences de l'ONU qui se trouvent dans le lieu d'affectation, le nombre total de fonctionnaires et l'information disponible. Par contre, c'est une bonne idée de créer sur place – au sein du lieu d'affectation – un groupe de travail ou un comité chargé

de compléter le questionnaire en respectant les délais et avec des informations plausibles. Les différentes agences de l'ONU peuvent aussi décider d'attribuer une section spécifique du questionnaire à une agence en particulier, (comme par exemple, la section B sur les facteurs climatiques et environnementaux pourrait être donnée au PNUÉ ou au PNUD, la section C sur le logement disponible pourrait être complétée par UN-Habitat, etc.). La section F sur la sécurité doit obligatoirement être complétée par des agents de sécurité du département de l'ONU qui gère la sécurité et le département UNDSS vérifiera ces informations. La section G sur les soins de santé disponibles doit être complétée par le représentant local de l'OMS ou le médecin local officiel de l'ONU, ou par les deux entités et le Département de l'ONU, DHMOSH, en charge de la gestion des soins de santé pour les fonctionnaires et de santé au travail (anciennement on les appelait les Services Médicaux de l'ONU) vérifiera les informations fournies.

**Q: 17) comment puis-je compléter le questionnaire ?**

R: le Secrétariat de la CFPI envoie le questionnaire à l'agence de l'ONU officiellement désignée, habituellement le Bureau du Représentant Coordinateur de l'ONU (UNRC) aux alentours du début juillet avec une date de soumission fixée à la mi-août (habituellement). De plus, ce questionnaire est disponible sur le site web de la CFPI, ici : <https://icsc.un.org/Home/DataMobility>. La CFPI n'acceptera qu'un seul questionnaire par lieu d'affectation même s'il y a plusieurs agences de l'ONU qui sont établies. C'est pour cette raison qu'il vaut mieux que les fonctionnaires des agences de l'ONU du lieu d'affectation se mettent tous d'accord sur les informations contenues dans le questionnaire avant de l'envoyer à la CFPI. S'il n'y pas de consensus entre les agences représentées alors le Représentant Coordinateur de l'ONU (UNRC) prendra la décision finale sur le contenu des informations à soumettre à la CFPI.

**Q: 18) quel genre d'informations doit contenir le questionnaire ?**

R: la plupart de questions exigent soit une réponse chiffrée ou des réponses en cochant une case. Les réponses peuvent être accompagnées d'informations additionnelles comme des liens internet vers des photos, des vidéos, ou des témoignages ou tout autre information pour venir sustenter les réponses soumises. Si de l'information supplémentaire, soit sous forme narrative ou visuelle est fournie, ce n'est pas obligatoire mais cela permet au Bureau du Représentant Coordinateur de l'ONU (UNRC) de soutenir une proposition pour demander un niveau de classification spécifique. Cela fournit aussi à la CFPI des preuves supplémentaires pour appuyer un niveau de classification en particulier.

**Q: 19) Y a-t-il quelques bons conseils pour mieux compléter le questionnaire ?**

R: lorsque vous préparez les réponses aux questions, mettez-vous à la place de ceux qui vont réviser le questionnaire qui n'ont probablement jamais mis les pieds dans votre lieu d'affectation et qui devront prendre une décision sur les conditions locales de vie et de travail en se basant uniquement sur les informations contenues dans ce questionnaire. Il est important de fournir des informations très précises et avec le plus de détails possible. Ne prenez pas pour acquis que ce qui est évident pour vous le serait aussi de la part du Secrétariat de la CFPI ou des membres du Groupe de Travail.

Ne vous concentrez pas à faire la liste des services non disponibles comme par exemple au niveau des logements ou des loisirs. Si c'est le cas, démontrez que si des services sont disponibles cela ne veut pas dire qu'ils sont de qualité. Le Secrétariat de la CFPI doit savoir tous les aspects des conditions de vie telles qu'expérimentées par les fonctionnaires internationaux. Cela signifie à la fois la disponibilité ou l'absence de services ou de facilités ainsi que leur qualité et leur accessibilité. Ci-dessous quelques astuces pour certaines sections du questionnaire :

Section D: ISOLEMENT

Fournir des informations sur les possibilités de mobilité interne et externe. S'il y a un aéroport international dans le lieu d'affectation, il est important de savoir dans quelle mesure cet aéroport est facilement connecté à d'autres grandes villes de la région en comparaison avec d'autres lieux d'affectation de pays voisins. Vous pourriez vous rendre compte que, malgré le fait qu'il y a un aéroport international, il n'y a que quelques vols non-stop ou quelques destinations que cet aéroport dessert et les aéroports disponibles pour les vols de transit n'offrent pas non plus beaucoup de possibilités pour des vols ultérieurs.

De plus, il se peut qu'il y ait des restrictions dans le pays où vous êtes affecté comme des exigences de visas, le peu de disponibilités pour des services consulaires ou de visa de voyage dans votre lieu d'affectation. Dans cette section, il est important aussi d'informer la CFPI sur la disponibilité et la diversité des facilités récréatives disponibles ou non pour vous permettre de maintenir un bon équilibre entre votre vie professionnelle et votre vie en dehors du travail. Assurez-vous de mentionner ce qui impacte négativement votre vie quotidienne, comme des restrictions de mouvement dues à la sécurité, les discriminations basées sur le genre ou des problèmes de pollution d'ordre environnemental. Cela peut aussi inclure des animaux errants, des gangs de rue, la configuration des lieux, etc. S'il y a des émeutes locales dans votre lieu d'affectation qui pourraient affecter vos conditions de vie en général, assurez-vous de les mentionner puisque ce genre de problèmes d'ordre public pourraient ne pas avoir été relayés par la presse internationale. Aussi mentionnez les connections internet et la disponibilité du réseau internet.

Si c'est un pays de confession musulmane, mentionnez-le aussi surtout si cela a un impact quelconque sur les fonctionnaires non musulmans et les fonctionnaires du sexe féminin en général.

#### Section E: CONDITIONS DE VIE LOCALES

Si vous êtes détaché dans un lieu d'affectation où il est prévu que votre famille soit aussi déployée mais par contre si les conditions de vie et de travail locales ne vous permettent pas d'avoir les membres de votre famille avec vous, vous devriez le mentionner et fournir les preuves et les raisons pour cette situation. Cela peut être en raison des difficultés pour obtenir un visa de travail pour un ou des membres de la famille, ou la non-reconnaissance des mariages ou alliances de même sexe, l'absence d'écoles internationales ou reconnues ou d'un système éducatif de qualité pour les enfants des fonctionnaires, etc.

Parlez de la qualité, la disponibilité et la sécurité des transports locaux et des services de taxis. Vous pouvez aussi fournir de plus amples renseignements sur la diversité de la nourriture disponible et autres biens périssables, sur votre expérience avec le système d'eau potable local, l'électricité, le chauffage, et les interruptions de services pour l'électricité et l'eau. Dans quelle mesure ces interruptions ont un impact sur votre vie quotidienne et votre prestation au travail.

Vous pouvez aussi mentionner la qualité de l'air ambiant et la pollution par le bruit, la collecte des ordures, l'hygiène générale (état de salubrité) du lieu d'affectation, la présence de fumeurs dans les endroits publics, etc.

Si vous travaillez dans un lieu d'affectation où les gens d'une certaine ethnie peuvent avoir à vivre des expériences directes ou indirectes de discrimination basée sur l'ethnie d'origine, mentionnez-le aussi et surtout combien cela a un impact sur les conditions de vie et de travail de ces fonctionnaires visés.

#### Section G: SANTÉ, ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

Les collègues de l'OMS ou le médecin officiel de l'ONU doivent évaluer fidèlement la disponibilité et la fiabilité des services de soins de santé ou de médecine préventive disponibles

dans le lieu d'affectation. Cela comprend l'évaluation de l'hôpital et la sécurité à l'intérieur de l'établissement, les connaissances et les habilités du personnel médical pour la prévention et le contrôle des infections, la disponibilité du personnel de santé généraliste ou spécialisé.

Pensez à faire une enquête sur le niveau de consommation d'antimicrobiens dans votre lieu d'affectation, sur la présence de médicaments ou autres produits de contrefaçon ainsi que sur les moyens mis en place pour réguler et contrôler la qualité des produits pharmaceutiques.

Pensez à parler des services de médecine préventive mis en place dans votre lieu d'affectation auxquels les fonctionnaires de l'ONU auraient accès, comme des tests de dépistage du cancer ou la vaccination.

Il est extrêmement important aussi de renseigner sur la disponibilité et la qualité des services médicaux d'urgence et sur les infrastructures pour des cas médicaux d'urgence, plus particulièrement le nombre d'ambulances disponibles et l'état de fonctionnement de ces véhicules.

Si dans votre lieu d'affectation les fonctionnaires de l'ONU de sexe féminin ne peuvent pas avoir accès à des services de médecine reproductive ou sexuelle (gynécologie et obstétrique), mentionnez-le dans cette section en particulier.

Si vous avez vécu une urgence médicale, expliquez comment le diagnostic établi était fiable, si le matériel médical était en bon état et si les médicaments étaient facilement disponibles, etc.

**Q: 20) comment je peux obtenir du soutien supplémentaire ?**

R: la FICSA est en train de mettre sur pieds un groupe d'experts sur ce sujet pour pouvoir soutenir et aider ses membres à compléter le questionnaire. Sur le site web de la FICSA, nous avons aussi une section qui est dédiée à ce sujet, où vous pouvez trouver des informations supplémentaires et du matériel d'information. De plus, vous pouvez toujours contacter les collègues de la CFPI pour leur poser des questions.

---

Annexe 1: Liste des lieux d'affectation de catégorie "H" (toutes les villes d'un pays)

Pays où il y a des sièges d'agences de l'ONU	Lieux désignés aux conditions similaires avec une présence de l'ONU	Lieux désignés dans des pays de l'Union européenne
Autriche (Vienne) Canada (Montréal) France (Paris) Italie (Rome) Espagne (Madrid) Suisse (Genève) Royaume-Uni (Londres) États Unis d'Amérique (New York)	Australie Japon Norvège Nouvelle-Zélande	Autriche Belgique Bulgarie Chypre Tchéquie Danemark Finlande France Allemagne Grèce Hongrie Irlande Italie Lettonie Lituanie Luxembourg Malte Pays-Bas Pologne Portugal Roumanie Slovaquie Slovénie Espagne Suède

*Document original : anglais*

=====